

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 124 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TRA 001-1140/07/CC

■ Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de tramway communautaire situé sur le territoire de la Ville de Marseille - Rapport d'activité annuel 2006 du délégataire

DITRA 07/596/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 1/656/CC du Conseil de Communauté du 13 juillet 2006 a approuvé le choix du groupement RTM/VEOLIA, le contrat de délégation de service public et ses annexes relatifs à la gestion et l'exploitation du réseau de tramway communautaire situé sur le territoire de la Commune de Marseille. Cette convention a été notifiée le 28 juillet 2006.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'Autorité Organisatrice un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières inhérentes à sa mise en œuvre eu égard notamment aux engagements sur les recettes et les dépenses. Compte tenu de l'entrée en vigueur du présent contrat au 28 juillet 2006, ce rapport annuel rend compte d'une période d'activité de cinq mois.

Fait marquant : report de la date de mise en exploitation de la 1^{ère} ligne de tramway

La convention de délégation de service public prévoyait un début d'exploitation commerciale du tramway en mars 2007. Or MPM a repoussé la mise en service de 4 mois, soit au 7 juillet 2007, en raison de retard dans la livraison des infrastructures.

Ce report c'est traduit par un décalage en 2007 de la plus grande partie des opérations de pré exploitation à la charge du groupement « RTM /Véolia ».

Cette modification du calendrier prévisionnel de mise en service du tramway a été actée par un avenant notifié le 11 juin 2007.

Dans ce contexte, l'activité 2006, beaucoup plus restreinte que ce qui avait été prévu, a été exclusivement consacrée à des tâches de préparation internes ou externes à la mise en exploitation.

En internes, l'activité de l'exploitant a consisté en particulier à :

- définir les procédures d'exploitation, de maintenance, de suivi administratif et de sécurité
- constituer les équipes
- préparer les formations (mise au point de programmes et d'outils de formation du personnel)

En externe, l'activité de l'exploitant a consisté en particulier à :

- accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la pré-exploitation (réunions de chantiers, participation aux essais techniques avec le constructeur du matériel roulant...)

- préparer et lancer les marchés et contrats de fournitures ou sous traitance.

Conséquences sur les recettes et les dépenses :

La synthèse des comptes analytiques 2006 (engagement sur les recettes et engagement sur les dépenses) est présentée à la page 13 du rapport d'activité sous le format du compte d'exploitation.

Le report de mise en exploitation du tramway a généré une réduction des dépenses supportées par le délégataire de 2 170 476 euros TTC par rapport aux prévisions indiquées dans le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2006.

La contribution financière forfaitaire versée par MPM à l'exploitant pour l'exercice 2006 s'élève donc à 1 392 670,31 euros TTC.

Engagement sur dépenses prévisionnelles 2006 euros TTC	Engagement sur recettes prévisionnelles 2006 euros TTC	Montant de la contribution financière forfaitaire prévisionnelles 2006 euros TTC	Engagement des dépenses définitif 2006 € TTC	Engagement sur recettes définitif 2006 € TTC	Montant de la contribution financière forfaitaire versée en 2006 € TTC
3 563 146	0	3 563 146	1 392 670,31	0	1 392 670,31

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé de prendre acte de ce rapport d'activité annuel de l'année 2006, joint en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole;
- Le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à la gestion et l'exploitation du réseau de tramway communautaire situé sur le territoire de la Commune de Marseille ;
- Le rapport d'activité établi par le groupement RTM/VEOLIA ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rapport d'activité annuel pour l'année 2006 remis par le délégataire RTM/VEOLIA.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Il est pris acte du rapport d'activité annuel pour 2006 établi par le groupement RTM/VEOLIA titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de tramway communautaire.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Transports

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Renaud MUSELIER

Jean-Claude GAUDIN